



Jours fériés 2025 dans le canton de Fribourg

Jours fériés assimilés au dimanche, en vertu de l'art. 20a alinéa 1 de la Loi sur le travail (LTr) et de l'art. 49 de la loi fribourgeoise sur l'emploi et le marché du travail (LEMT).

Les prescriptions sur le travail du dimanche prévues dans la LTr sont applicables, pour ces jours, aux entreprises soumises à cette loi.

Partie catholique du canton :

> Nouvel-An	1 ^{er} janvier	mercredi
> Vendredi-Saint	18 avril	vendredi
> Ascension	29 mai	jeudi
> Fête-Dieu	19 juin	jeudi
> Fête Nationale	1 ^{er} août	vendredi
> Assomption	15 août	vendredi
> Toussaint	1 ^{er} novembre	samedi
> Immaculée Conception	8 décembre	lundi
> Noël	25 décembre	jeudi

Partie réformée du canton : *

> Nouvel-An	1 ^{er} janvier	mercredi
> Lendemain de Nouvel An	2 janvier	jeudi
> Vendredi-Saint	18 avril	vendredi
> Lundi de Pâques	21 avril	lundi
> Ascension	29 mai	jeudi
> Lundi de Pentecôte	9 juin	lundi
> Fête Nationale	1 ^{er} août	vendredi
> Noël	25 décembre	jeudi
> Saint Etienne	26 décembre	vendredi

* Courgevaux, Fräschels, Greng, Kerzers, Meyriez, Muntelier, Murten, Ried bei Kerzers, Ulmiz, Mont-Vully, die Orte Flamatt und Sensebrügg der Gemeinde Wännewil-Flamatt.